

Décision n° 0806 du 11 septembre 2026 portant nomination des membres du comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-1 à L. 251-4 et R. 252-52 à R. 252-56 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2026 modifié portant création du comité social d'administration d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision n°1352 du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 19 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de sièges attribués à chacune d'elle ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} – Le directeur général de l'Agence préside le comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, il est représenté par la directrice générale adjointe de l'Agence ou un membre de la direction.

Il est assisté par la secrétaire générale de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Article 2 – Sont nommés membres du comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnel :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
 - M. Anthony DELTOUR, titulaire
 - Mme Clémence CHAUDIN, titulaire
 - Mme Isabelle HELENE, titulaire
 - Mme Nadia KILANI, titulaire
 - M. Arthur HAUSHALTER, titulaire
 - M. Patrick SOLDAT, titulaire

- Mme Bénédicte NOUZILLE, suppléante
 - M. Pierre-Emmanuel BOCCARD, suppléant
 - Mme Sophie HARIF, suppléante
 - Mme Magalie POLLET, suppléante
 - Mme Irène SANCHEZ, suppléante
 - Mme Nathalie SALAS, suppléante
- Sur proposition du Syndicat général de l'éducation nationale (CFDT Education monde)
 - M. Olivier GIBERT, titulaire
 - M. Mohamed ALAOUI, titulaire
 - Sur proposition de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
 - M. Claude BENARD, titulaire
 - M. Djamel SOUIAH, titulaire
 - Mme Marlène AUSSILLOU, suppléante
 - Mme Laurence LAMOUROUX, suppléante

Article 3 – La présente décision abroge la décision n° 0421 du 29 septembre 2025 portant nomination des membres du Comité Social d'Administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Article 4 – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, le 11 septembre 2026

Le Directeur Général



Alexandre MOROIS